

Pour l'autorité compétente par délégation
NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	26

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

Séance du 06 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi six mai à dix-huit heures trente-trois, le Conseil Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Jean-Louis SAINSILY ; adjoints au maire.

Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Clara RIGAH ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Gladys BURAT par Mme Manuela PETRO-METONY
Mme Anny GENIPA par Mme Christiane TREIL-ALBON
Mme Jacqueline BELFORT par M. Jean-Louis SAINSILY
M. Yvon COMBES par M. Jocelyn SAPOTILLE
M. Richard PROMENEUR par M. Christian CITADELLE

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA M. Benjamin GRACCHUS ; M. Bruno REMI ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/05/44

ESPACE CONCERTATION JEUNESSE

L'engagement des jeunes dans la vie de leur commune est un levier essentiel pour leur épanouissement, ainsi que pour le développement de projets collectifs qui répondent à leurs attentes. Afin de favoriser leur participation active, la commune propose de créer un espace de concertation jeunesse intitulé : "Jeunes engagés". Ce projet vise à instaurer un lieu d'échanges, de partage d'idées, de débats, et de propositions, où les jeunes pourront être acteurs de la vie locale et s'engager dans des actions concrètes. La formation à l'utilisation d'outils digitaux et des médias numériques permettra de mettre en valeur les projets via un réseau social créé par les jeunes engagés.

Ainsi, dans un cadre bienveillant, sécurisé et stimulant, les jeunes de 13 à 16 ans, résidents de la commune pourront sur inscription préalable, s'engager afin d'échanger leurs idées, identifier leurs besoins et formuler des propositions. Les jeunes sélectionnés pourront développer des



projets collectifs, participer à des ateliers thématiques, des réunions ou des forums de discussions. Une phase de diagnostic sera réalisée en amont pour recenser les attentes des jeunes et leur parler de l'espace. Les inscriptions seront lancées sur les différents canaux de communication de la ville, via le collège et lors d'un événement, destiné au public adolescents, durant lequel de nombreuses activités seront dispensées telles que : des ateliers de création de contenu (vidéos, photos,) des jeux de cohésion, des défis sportifs, des ateliers d'utilisation responsable des réseaux sociaux, et de la création de contenu positif. Les critères de sélection permettront de mesurer la motivation, le lieu de résidence, l'attrait pour l'engagement citoyen. En cas de forte pré-inscription, une répartition pourra être envisagée afin d'assurer une représentativité équilibrée des jeunes par quartier.

Un animateur de la ville sera chargé d'animer et d'encadrer ce groupe de 10 à 15 personnes. Il devra orienter les débats et effectuer les démarches administratives en lien avec le fonctionnement de l'instance et les projets. La fréquence des rencontres devra être régulière et sera déterminée par les jeunes (mensuelles), et/ou des rencontres ponctuelles (en fonction des besoins).

L'espace fonctionnera selon un principe de démocratie participative, où chaque jeune pourra avoir une voix égale dans les débats et décisions, un système de rotation permettra à chacun des jeunes volontaires de défendre un projet. Les réunions seront modérées par l'animateur référent jeunesse, qui aura pour mission d'encadrer les échanges et s'assurer du bon fonctionnement des séances.

Le dispositif aura une durée de 3 ans avec renouvellement des membres tous les ans. Un règlement intérieur, établi avec les jeunes engagés, définira les termes de fonctionnement de cet espace de concertation. Ainsi, les projets proposés dans cet espace de concertation seront exclusivement pensés par les jeunes dans le respect de la réglementation en vigueur et de l'enveloppe budgétaire qui leur sera allouée chaque année. Des ateliers de réflexion et de débats sur des thèmes choisis par les jeunes (environnement, mobilité, sports, culture, emploi...) pourront faire l'objet de diffusion sur le réseau social créé par les jeunes volontaires (ex : capsules vidéos pour sensibiliser la communauté. Toutefois, dans le souci de garantir la sécurité des utilisateurs et d'éviter toute dérive, toutes les publications seront strictement encadrées. Les contenus partagés devront respecter un cadre de bienveillance et de responsabilité.

Le budget prévisionnel pour l'année 2025 est le suivant :

Budget prévisionnel :

Poste de dépense	Montant TTC
Fonctionnement	
Mise en place des Projets + fonctionnement + Formation jeunes	6 500,00 €
Investissement	
Matériel informatique + Matériel bureautique	2 500,00 €
TOTAL	9 000,00 €

Plan de financement prévisionnel :



Financement sollicité	Montant
CAF (jusqu'à 80%)	7 200,00 €
Ville	1 800,00 €
TOTAL	9 000,00 €

Le maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur l'attribution d'un budget subvention de neuf mille euros (9 000,00 €) pour la mise en œuvre d'un espace de concertation jeunesse.

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la ville de Lamentin souhaite favoriser la participation active des jeunes dans les décisions qui les concernent et créer un lieu d'échange, d'expression et de dialogue sur les problématiques liées à leur quotidien ;

Considérant que l'espace de concertation jeunesse aura pour vocation d'être un espace d'écoute, de réflexion et de création où les jeunes pourront être acteurs de leurs projets, tout en développant des compétences citoyennes et des initiatives collectives ;

Considérant l'importance de garantir une approche bienveillante et encadrée dans l'utilisation des réseaux sociaux et autres outils de communication, afin de préserver un environnement respectueux et sécurisé pour les jeunes ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le Maire à créer cet espace de concertation sur le territoire en collaboration avec les jeunes de la ville pour un budget de neuf mille euros (9 000,00 €).

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

